

Une campagne nationale pour sensibiliser les apprentis du BTP à la prévention des risques

Pour la 3^e année consécutive, l'OPPBTB, en partenariat avec le CCCA-BTP, lance la campagne *100 minutes pour la vie*, destinée à tous les centres de formations d'apprentis. L'objectif : faire de la prévention un réflexe dès le début de la carrière des jeunes professionnels du BTP.

Progression de la campagne *100 minutes pour la vie* CFA

- 20 000 apprentis en 2009, 25 000 en 2010
- 65 CFA du BTP en 2009, 92 en 2010
- 400 événements en 2009, 425 en 2010

Sensibiliser les apprentis du bâtiment et des travaux publics aux risques de leurs métiers dès le début de leur formation. Dans ce cadre, l'OPPBTB en partenariat avec le CCCA-BTP, PRO BTP (mutuelle et assurance du BTP) et les SIST BTP (Services interentreprises de santé au travail BTP) lancent une nouvelle campagne *100 minutes pour la vie* dans les CFA. Elle se déroulera **du 2 novembre au 16 décembre 2011**.

Au total près de 100 CFA, soit plus de 26 000 apprentis de première année, participeront à 450 événements dans toute la France. **Nouveauté 2011** : la campagne s'ouvre aux CFA TP et à une douzaine de lycées professionnels.

4 thèmes abordés

Dès les premières semaines de leur apprentissage, les jeunes assisteront à un événement d'une durée de 100 minutes. L'action se présente sous la forme d'une émission de télévision, animée par un comédien et un conseiller OPPBTB. Seront abordés, de manière ludique et interactive, les principaux risques liés aux accidents du travail : chutes de hauteur, TMS (troubles musculo-squelettiques), risques routiers et ceux liés à la consommation d'alcool et de drogues. En 2011, pour les CFA TP, le thème chutes de hauteur sera remplacé par le thème ensevelissement lors des travaux en tranchées.

La prévention dès la formation initiale

Cette année, les élèves de première année de CAP, bac professionnel, BTS bâtiment ou travaux publics seront invités à participer. La campagne s'adresse à tous élèves ou apprentis en 1^{ère} année qui découvrent les métiers du bâtiment car, pour l'OPPBTB, la prévention fait partie intégrante des compétences professionnelles.

Les grands messages de prévention seront repris tout au long du cursus des apprentis par les équipes pédagogiques. Ils seront également portés par les maîtres d'apprentissage qui, au travers du partenariat OPPBTB et CCCA-BTP, recevront régulièrement des informations pratiques.

Fort de son succès, la campagne jouera cette année son 1 000^e événement.

Un site dédié à l'opération présente les enjeux, le déroulement de la campagne et comporte le planning des interventions ville par ville.

www.100minutespourlavie.fr

OPPBTB / CCCA-BTP, UN PARTENARIAT ACTIF

Depuis 2005, l'OPPBTB et le CCCA-BTP agissent côte à côte pour améliorer la sensibilisation des apprentis du BTP sur les risques de leurs métiers.

Le 1^{er} avril 2010, leur convention de partenariat a été prolongée et 4 axes principaux ont été définis :

- le développement du management de la santé et sécurité au travail dans les CFA du BTP,
- l'amélioration des outils à destination des CFA du BTP,
- l'amélioration de l'accueil des apprentis en entreprise et la sensibilisation des maîtres d'apprentissage à la prévention des risques,
- la sensibilisation des apprentis à la prévention des risques par des actions comme la campagne *100 minutes pour la vie* dans les CFA.

LA CAMPAGNE

En 100 minutes, quatre sujets prioritaires sont abordés. Ils ont été choisis sur la base d'une enquête effectuée auprès des directeurs de CFA.

- **Les chutes de hauteur (spécifique aux CFA BTP):** premières causes d'accidents mortels dans les professions du bâtiment et des travaux publics, elles font l'objet d'actions de prévention importantes (accueil des nouveaux arrivants sur les chantiers, formation à l'utilisation d'échafaudages, port des équipements de protection, etc).
- **Les risques liés à l'ensevelissement (spécifique aux CFA TP):** travaux en tranchées, fouilles et terrassement. La réalisation de fouilles en tranchées est à l'origine d'accidents parfois très graves. Il est indispensable de connaître et de donner un sens aux mesures de préventions pratiques (vécues bien souvent comme des obstacles au déroulement des travaux).
- **Les risques routiers :** dans le secteur du BTP, ils constituent la seconde cause d'accidents graves. Des progrès ont été réalisés sur les équipements des véhicules mais les règles de sécurité sont plus que jamais à appliquer. Les jeunes sont particulièrement exposés sur la route.
- **Les troubles musculo-squelettiques :** ces douleurs gênantes, voire invalidantes, représentent la catégorie de maladies professionnelles la plus courante en France et guettent particulièrement les salariés et les apprentis du BTP, confrontés à d'importants efforts physiques journaliers.
- **Les risques liés à la consommation de drogues et d'alcool :** les conduites addictives sont un danger pour la personne concernée comme pour son entourage et aujourd'hui les tabous se lèvent dans le secteur du BTP.

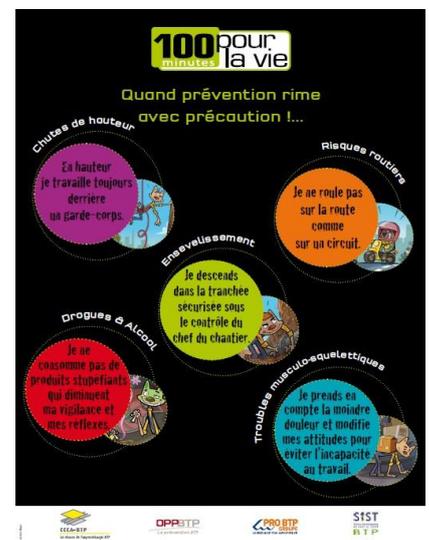
100 minutes ludiques et interactives

Chaque événement est organisé sous la forme d'une émission de télévision participative. Elle est animée par un comédien et un conseiller OPPBTB et illustrée par des micros-trottoirs, des dessins animés, des témoignages et des quiz qui mettent en scène les deux mascottes de la campagne : Speed et Batitou.

Des témoignages filmés des deux partenaires de l'opération – PRO BTP et les services de santé au travail - viennent compléter ce programme en expliquant le rôle de leurs structures et les services qu'elles peuvent apporter aux apprentis.

Un jeu concours pour valider les acquis

Un super quiz portant sur les quatre thèmes de *100 minutes pour la vie* clôturera chaque événement et permettra à trois candidats tirés au sort de gagner un casque Sony monitoring et une carte pour télécharger de la musique, offerts par PRO BTP.



LES GRANDS RISQUES DANS LE BTP

Entre 2009 et 2010, le nombre de salariés dans le secteur du BTP a connu une très légère baisse de 0,5 % pour arriver à 1 575 551 en 2010. Parallèlement les accidents du travail ont enregistré une baisse de 12 % en 3 ans. Il en va de même pour le nombre de décès qui, s'il est encore trop lourd, connaît une baisse récurrente.

Chiffres BTP*	2008	2009	2010
Accidents du travail	129 190	120 386	115 405
Décès	155	141	118

Les principales causes des accidents

En 2009*, les trois premières causes d'accidents du travail dans le BTP, hors accidents routiers du travail (accidents de mission) sont les manutentions manuelles (33 %), les accidents de plain-pied (21,8 %) et les chutes de hauteur (17,4 %).

Concernant les décès, les chutes de hauteur sont identifiées comme la principale cause (27,7 %). Viennent ensuite les accidents impliquant un véhicule (14,2 %), les accidents de plain-pied (3,9 %) et les manutentions manuelles (4,5 %).

Le risque routier

En ce qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité confondu, la hausse est de 4,7 %, avec un nombre de décès en hausse de 0,9 % (354 en 2010, 352 en 2009 et 381 en 2008). Dans le BTP, la population des 16-22 ans est la plus exposée.

Chiffres BTP*	2008	2009	2010
Accidents de trajets	7 482	7 511	7 491
Décès	45	49	47

Focus sur les TMS (troubles musculo-squelettiques)

En augmentation de 19,6 % en 2009*, les maladies professionnelles dans le BTP sont constituées à 85,2 % par des TMS, en hausse eux-mêmes de 16,9 %. Ce pourcentage est plus élevé que la moyenne puisque tous secteurs d'activité confondus, les TMS représentent 69,2 % des maladies professionnelles, celles-ci n'ayant augmenté que de 8,7 %.

En 2009, le nombre de victimes de TMS dans le BTP s'élève à 4 984 contre 4 262 en 2008.

- Les **coûts directement** imputables aux TMS et à leur gestion vont de 100 à 500€ / an / salarié*. Ils regroupent :
 - > Cotisations à l'assurance maladie
 - > Indemnités versées pour les salariés malades (absence, soins)
 - > Frais liés à la recherche et l'aménagement des postes de travail pour les personnes victimes
 - > Temps passé pour gérer les dossiers des salariés touchés
- Les **coûts indirects** sont pour leur part de 2 à 7 fois supérieurs aux coûts directs**. Ils sont liés aux dysfonctionnements induits par les TMS :
 - > Absentéisme et départs
 - > Perte de productivité (gestes ralentis, remplacement du salarié)
 - > Perte de la capacité de production (délai, capacité et qualité)

Source Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) sur une base annuelle, par salarié touché ou non par un TMS

Les limites de capacité peuvent être sociales (risque de conflit ou d'épuisement), productives (augmentation des temps liés aux restrictions), économiques (impact du sureffectif induit par les TMS sur les prix et la compétitivité) ou encore éthique (dégradation de l'image de l'entreprise pour ses clients ou pour son attractivité).

* Source Cnam-TS

** Estimation après étude menée par l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)

Exemple de coûts directs par dommage



Source : CNAMTS - 2007

CARTE DE FRANCE DE LA TOURNEE 100 MINUTES POUR LA VIE DANS LES CFA

16 équipes en tournée, du 2 novembre au 16 décembre 2011



Les partenaires

CCCA-BTP

Le **Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP)** est un organisme national, professionnel et paritaire, géré par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives du secteur de la construction.

Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique professionnelle de formation initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP, définie par les partenaires sociaux de la branche.

Ses missions

Le CCCA-BTP forme les futurs professionnels de la construction et garantit la réussite du parcours de formation de tous les jeunes qu'il accueille. Ses missions sont notamment de :

- **Promouvoir** les métiers du bâtiment et des travaux publics.
- **Inform**er les jeunes, leurs familles et les entreprises du secteur sur l'apprentissage BTP.
- **Améliorer** la qualité de la formation des jeunes en entreprise et au centre de formation d'apprentis (CFA), de l'accueil à l'insertion.
- **Faire évoluer** les formations pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
- **Veiller** à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.
- **Financer** le développement et le fonctionnement des CFA.
- **Contribuer** à la formation des formateurs de CFA et des formateurs d'entreprises (maîtres d'apprentissage).

L'ensemble de ces missions est menée en étroite concertation avec les conseils régionaux.

Le réseau CCCA-BTP est le premier réseau de l'apprentissage en France. Avec 103 CFA du BTP présents sur tout le territoire, il forme plus de 20 % des effectifs d'apprentis tous secteurs confondus et trois quart des apprentis du BTP. Avec **80 % de taux de réussite aux examens** et **80 % d'insertion professionnelle** à l'issue de la formation, le réseau CCCA-BTP remplit sa mission éducative et contribue à l'avenir des métiers du BTP.

Le réseau CCCA-BTP n°1 de l'apprentissage en France

- 75 CFA du BTP gérés par des associations professionnelles et paritaires
 - 28 CFA associés dont 10 conventionnés pour leurs sections de travaux publics
 - 68 000 apprentis
 - + de 100 diplômes proposés du CAP au BTS
- 23 métiers du BTP



Implantation des CFA en France

www.ccca-btp.fr / www.apprentissage-btp.com
www.lechoixdelaction.com

Les partenaires

PRO BTP

PRO BTP est le partenaire naturel de l'OPPBTBTP pour toutes les actions de prévention menées au bénéfice des entreprises du BTP, et plus particulièrement de leurs salariés, quant aux risques encourus sur le chantier.

La campagne *100 minutes pour la vie*, initiée par l'OPPBTBTP, contribue à prévenir ces risques et à préserver la vie humaine. C'est pourquoi PRO BTP, le groupe de protection sociale du BTP, a souhaité s'y associer et relayer cette démarche dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des femmes et des hommes de la profession.

PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale au service du bâtiment et des travaux publics, travaille en effet à une meilleure prise en compte des risques de santé et des coups durs (accidents du travail, décès). Le groupe intervient également dans les domaines de l'épargne, de l'assurance. Sa politique d'action sociale est tournée vers les plus démunis.

L'ensemble de l'activité de PRO BTP s'inscrit dans des enjeux de société majeurs.

Développements et évolutions sont en adéquation avec les préoccupations des 1 700 000 salariés du BTP, 1 900 000 retraités et 220 000 entreprises cotisantes : contribuer à rendre la société plus humaine et plus solidaire.

www.probtp.com

Le partenariat avec l'OPPBTBTP est l'occasion de sensibiliser les apprentis et les entreprises aux risques professionnels et de les informer que les organismes de prévention, d'assurance et de protection sociale du BTP travaillent ensemble à leur service.

Ce sera également l'occasion d'informer les apprentis sur les mesures prises en leur faveur par PRO BTP :

- Allocation pour le permis de conduire,
- Prêt à 1 % pour l'achat de leur premier véhicule,
- Taux de cotisation des frais de santé réduits,
- Accès aux villages vacances de la profession à des tarifs très réduits.

Les partenaires

LES SIST BTP, PARTENAIRES SANTE AU TRAVAIL DES PROFESSIONNELS DU BTP

Les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics (SIST BTP), anciennement services de médecine du travail, sont au nombre de 31 répartis sur 52 départements.

Créés par la profession chaque fois qu'il était possible de le faire afin de répondre aux besoins et attentes spécifiques du secteur, ils couvrent la moitié des entreprises et des salariés du BTP, soit près de 100 000 établissements adhérents et 800 000 salariés suivis.

Les 31 SIST BTP sont autonomes, mais porteurs d'ambitions et de projets communs. Ils ont créé le réseau des SIST BTP et se sont dotés d'un sigle et d'un site internet commun.

www.sistbtp.fr

Leurs missions (fixées par la réglementation)

Avec pour mission de veiller à la préservation de la santé au travail des salariés en prévenant les altérations du fait du travail, le rôle préventif des services s'est longtemps exercé à travers celui des médecins du travail, avec en particulier les visites médicales périodiques pour l'ensemble des salariés.

Les réformes successives ont élargi ces missions : en complément de la surveillance de l'état de santé des salariés et de leur adaptation au poste de travail, le rôle de conseiller du médecin du travail auprès des employeurs comme des salariés est devenu majeur. Le suivi médical individuel des salariés s'est progressivement enrichi par des actions plus larges et collectives.

Ainsi, afin d'associer les compétences techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, les services font également désormais appel à des intervenants en prévention des risques (ingénieurs et techniciens, ergonomes, toxicologues, psychologues...) en vue de proposer aux entreprises adhérentes des prestations pluridisciplinaires complémentaires au suivi médical de base, et bien sûr aux services de l'OPPBTP.

De nouvelles évolutions sont attendues prochainement. Les services BTP s'attacheront à répondre aux nombreux besoins de la profession et notamment à ceux des TPE du secteur pour qui les SIST BTP sont un interlocuteur majeur.

Les SIST BTP en bref

- Création par la profession du BTP à partir de 1946 ;
- Associations loi 1901 agréées par la DIRECCTE (Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle) ;
- Administration et gestion par des représentants des entreprises adhérentes et de leurs salariés ;
- Présence sur la moitié du territoire, l'autre moitié étant couverte par des services interprofessionnels ayant compétence dans le champ du BTP ;
- Equipes de santé au travail : plus de 300 médecins du travail, plusieurs dizaines d'intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers et assistants en santé au travail ;
- Financement par les entreprises sous forme de pourcentage de la masse salariale.

Les partenaires

LES MEDECINS DU TRAVAIL

Qu'est-ce qu'un service de santé au travail ?

Créés par les pouvoirs publics en 1946, les services de santé au travail assurent une médecine exclusivement préventive et ont pour objet d'éviter toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail. Il existe des services de santé internes aux très grandes entreprises mais dans la plupart des cas, il s'agit de services interentreprises.

Dans le bâtiment et les travaux publics, la profession a créé, chaque fois qu'il était possible de le faire, des services interentreprises de médecine du travail pour répondre aux besoins et attentes spécifiques des employeurs et des salariés du BTP. De ce fait, les médecins du travail de ces services se sont eux aussi spécialisés dans le BTP et ont donc une connaissance particulière des métiers de cette branche.

Actuellement, il existe 31 services interentreprises professionnels du BTP qui exercent leurs missions dans 52 départements et assurent la surveillance médicale du travail de plus de la moitié des effectifs de ce secteur d'activité.

Le rôle d'un médecin du travail

Le médecin du travail a exclusivement un rôle préventif et mène deux types d'actions complémentaires : d'une part le suivi médical des salariés, d'autre part une action sur le terrain, au sein des entreprises, afin de vérifier l'adéquation entre les postes de travail et les salariés qui les occupent, l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène, la prévention et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'entreprise.

Ses domaines d'intervention

Le médecin du travail peut détecter l'apparition de pathologies liées au travail tels les troubles musculo-squelettiques. Il peut également détecter des maladies qui ne sont pas forcément liées au travail, comme le diabète ou l'hypertension.

Il dispose de moyens de dépistage pour les examens cliniques ainsi que des moyens de mesures (bruit, poussières, nuisances chimiques) sur le terrain (entreprises, ateliers, chantiers, etc.).

Il ne prescrit pas de médicaments mais des examens complémentaires si nécessaire afin de déterminer l'aptitude au poste de travail ou de dépister une maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

Il a aussi un rôle de conseil auprès des employeurs et des salariés en matière de risques professionnels, notamment les manutentions, postures, manipulation de produits dangereux, le stress...

L'apprenti et le médecin du travail

En collaborant à la campagne *100 minutes pour la vie* dans les CFA, les médecins du travail participent à la sensibilisation des jeunes à l'importance d'un suivi régulier tout au long de leur carrière. Leur action entre en synergie avec celle de l'OPPBTBTP sur les thèmes abordés comme les TMS et les addictions.

L'OPPBTP, PARTENAIRE PRIVILEGIE DES PROFESSIONNELS DU BTP

SES MISSIONS

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) est le conseil de la branche dans les domaines de la prévention des accidents et de l'amélioration des conditions de travail. Il met à disposition des entreprises des solutions personnalisées et adaptées à leurs métiers.

Le document **Horizon 2015**, qui définit les orientations stratégiques de l'Organisme pour les prochaines années confirme et développe ses 3 missions : **conseiller, former et informer**.

Ce document, fruit d'une année de travail intense en réflexions et en consultations met notamment l'accent sur les bonnes pratiques ainsi que sur le développement du partenariat. Partenariat avec les organisations professionnelles, avec les services de santé au travail, en premier lieu les services de santé BTP, mais également vers les autres acteurs de la profession (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS, fabricants de matériaux et de matériels).

CONSEILLER

Grâce à ses ingénieurs et conseillers en prévention du BTP implantés en région, l'OPPBTP cultive la proximité pour répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés. L'Organisme propose une gamme étendue d'outils pratiques, notamment d'analyse et d'évaluation des risques, qui s'inscrivent dans une véritable démarche de progrès.

Si l'offre de l'Organisme touche toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, l'accent est fortement mis sur les PME et entreprises artisanales qui ne connaissent pas toujours l'OPPBTP et ses services.

FORMER

Avec des solutions adaptées à chaque métier et organisation, l'OPPBTP propose une gamme complète de formations regroupées dans le catalogue VISION prévention. Au programme : 60 formations et 20 sessions d'information pour, notamment, développer une culture de prévention commune au sein de l'entreprise, prévenir les risques spécifiques ou encore sensibiliser aux troubles musculo-squelettiques. Chaque année, près de 15 000 personnes (chefs d'entreprise, encadrement, opérateurs, institutionnels de la prévention, préventeurs...) participent aux sessions de formation de l'OPPBTP qui sont dispensées par plus de 100 formateurs sur tout le territoire national.

INFORMER

Editeur de nombreuses publications dont la revue mensuelle *Prévention BTP*, l'OPPBTP assure une veille technique, juridique et médicale sur la prévention des risques et des maladies professionnelles. Les campagnes nationales de communication, le site Internet www.oppbtp.fr comme le site www.preventionbtp.fr et la participation aux grands rendez-vous de la profession permettent également une large diffusion des conseils en prévention de l'Organisme.

L'OPPBTP

- Création par décret en 1947
- Tutelle du ministère du Travail
- Organisme paritaire comprenant des représentants des fédérations d'employeurs et des représentants des organisations syndicales de salariés
- 18 agences
- 335 collaborateurs
- Financement : 0,11% par an de la masse salariale des entreprises du BTP

www.oppbtp.fr // wwwpreventionbtp.fr